



**DECRET D/2023/ 0018 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE « SONAPI
SA »**

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2000/08/AN du 05 mai 2000 ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- Vu** la Loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements publics en République de Guinée ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;
- Vu** le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/509/PRG/CNRD/SGG du 24 octobre 2022 fixant les Statuts de la Société Nationale d'Aménagement et de Promotion Immobilière « SONAPI SA » ;
- Vu** le Décret D/2022/0521/PRG/CNRD/SGG du 31 octobre 2022 portant modification des Statuts de la Société Nationale d'Aménagement et de Promotion Immobilière « SONAPI SA » ;
- Vu** le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,



DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés au sein du Conseil d'Administration de la **Société Nationale d'Aménagement et de Promotion Immobilière « SONAPI SA » :**

Président du Conseil d'Administration : Monsieur Moise Sidibé, Chef département Études Techniques à l'ACGP

Membres :

1. **Monsieur Aboubacar Kourouma**, Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
2. **Monsieur Hassane Diallo**, Directeur National de la Planification et de l'Economie Rurale au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
3. **Monsieur Joseph Kovana Kourouma**, Conseiller fiscal du Ministère du Budget
4. **Monsieur Moustapha Kobélé Keita**, Secrétaire Général du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
5. **Monsieur Mouloukou Souleymane Sidibé**, Directeur Général de l'Agence Guinéenne d'Evaluations Environnementales
6. **Monsieur Salian Sékou Kouyaté**, Conseiller principal du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures
7. **Monsieur Abdoul Aziz Diallo**, Directeur National des Voiries Urbaines
8. **Monsieur Koly Koné**, Directeur Général Adjoint de l'Agence d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels
9. **Monsieur Mohamed Dabo**, Responsable du service informatique à la Conservation Foncière de Conakry
10. **Maître Kandet Oumar Camara**, Notaire.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 JAN 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

